

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	12
votants	13

**L'an deux mil vingt trois
le : 16 mai**

le Conseil Municipal de la commune de TROISSEREUX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Christian DEMAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2023

Présents : Mmes HACQUE, ALQUIER, MUZEAU, MEISSIREL-MARQUOT, LEMMENS
Mr DOISE, ROBERT, GODIN, DELAFRAYE, BILY, COUILLEROT

Absents excusés : Mr SLAGMULDER (à donner pouvoir à Mr ROBERT), Mme DEGROOTE
Astrid, Mme BOUTEILLER Hélène.

Secrétaire de séance : Mme HACQUE Mégane.

DÉLIBÉRATION N°20 : NOUVELLE DSP POUR L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

OBJET :

Le conseil municipal conscient de l'évolution progressive de l'aéroport de Beauvais-Tillé demande à Madame La Présidente de l'agglomération du Beauvaisis, Présidente du SMABT que soient inscrits dans la DSP en cours de rédaction le plafonnement du seuil du bruit par la corrections des trajectoires et le plafonnement de la pollution au-dessus de Troissereux, et la pose des appareils de mesures adéquats le plus près possible de la population (mise en place des indices IGMB (Indice Global de Mesure de Bruit) et IGMP (Indice Global de Mesure de Pollution), la base de référentiel est pris à fin 2022. Le conseil municipal demande également que soit maintenu le couvre-feu effectif de minuit à 5h00 et que soit clairement défini le nombre maximum de mouvements aéroportuaire à 32 000 mouvements plafond).

Les membres du conseil municipal après en avoir débattu acceptent à l'UNANIMITÉ que soit transmise cette motion.

Extrait certifié conforme.

Le 23/05/2023.

Le Maire
Christian DEMAY.



Le Maire certifie, en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 23 /05 /2023, date de son dépôt en Préfecture.

Publié ou notifié
Le : 23/05/23